



COMITÉ : AVEYRON

Adresse : Dojo départemental chemin de l'auterne 12000 RODEZ

Telephone: du Président
06 81 58 12 96

Email: du Président
president_comite12@ffjudo.com

FICHE D'APPEL À CANDIDATURE INDIVIDUELLE OLYMPIADE 2024 - 2028

ELECTION DES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Art. 9 des statuts de comité et Art. 6 du règlement intérieur fédéral

Conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur fédéral, **l'assemblée générale qui procède à l'élection du comité directeur du comité désigne pour la durée de l'olympiade deux (2) représentants des enseignants, une femme et un homme.**

Chaque représentant doit :

- être licencié dans un « club » affilié ayant son siège et ses activités sur le territoire de l'organisme qui l'élit ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ;
- être titulaire d'un diplôme inscrit au Répertoire National de Certifications Professionnelles (RNCP) permettant l'enseignement d'une discipline fédérale ;
- être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ;
- être en exercice au moment de son élection.

NOM Prénom Sexe

Adresse

Code postal Ville

Date/lieu de naissance Nationalité

Profession

☎ portable Email-@

N° de licence *de la saison en cours*

Club d'appartenance où l'enseignant est licencié N° d'affiliation du club.....

Club où l'enseignant exerce N° d'affiliation du club

Diplôme d'enseignant (joindre copie) :

N° du diplôme :

N° carte professionnelle (joindre copie) :

Grade Date d'obtention du grade

FONCTIONS ACTUELLES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Niveau Fédération

Niveau Région

Niveau Département

Niveau Club

FONCTIONS ANTERIEURES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Niveau Fédération

Niveau Région

Niveau Département

Niveau Club

AUTRES FONCTIONS DANS LE MOUVEMENT SPORTIF, ASSOCIATIF ET AUTRES

.....

ATTESTATION - cocher les réponses correspondantes

Le (la) soussigné(e) certifie :

- être licencié dans un « club » affilié ayant son siège et ses activités sur le territoire de l'organisme qui l'élit ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ;
- être titulaire d'un diplôme inscrit au Répertoire National de Certifications Professionnelles (RNCP) permettant l'enseignement d'une discipline fédérale ;
- être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité
- être en exercice au moment de son élection.

Fait à le Signature

A compléter par le Comité

DEPÔT DE CANDIDATURE

La présente attestation est déposée conformément à l'Article 10 des statuts de Comité.

Elle doit parvenir **40 JOURS AVANT LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE SOIT AVANT LE**

(date de dépôt).

Le dépôt de candidature peut s'effectuer :

- Physiquement au Comité contre un récépissé de dépôt délivré sur place à l'adresse suivante :

.....

- Par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante :

.....
dans ce cas le cachet de la poste de la date d'envoi de la LR / AR fera foi.

Partie réservée au Comité

Candidature enregistrée le

reçue par : lettre recommandée avec accusé de réception

déposée au comité contre récépissé

Visa de réception en qualité de

Signature